

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 12 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 1 ^{er} Décembre 2017	Résultats du vote : Voix Pour : 24 Voix contre : 0 Abstention : 0
---	---

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pilière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine.

Suppléants : Mr Marquigny, Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Simon, Mme Philippon, Mme Boudoux, Mr Jacquin, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Freudenreich.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Bouvry, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

Objet : Renforcement de canalisation et reprise de branchements à Nogent l'Artaud « La Charnoye » : attribution marché TPA

N°20171202

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 26 Septembre 2017, les membres du Comité Syndical ont décidé de réaliser les travaux de pose de canalisation et reprise de branchements à Nogent l'Artaud « La Charnoye ».

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 Juillet 2015,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 11 Décembre 2017,
- DECIDENT de retenir l'offre remise par l'entreprise TPA (Athies Sous Laon), d'un montant de **140 749. 50 € hors taxes**,
- AUTORISENT le Président à signer avec l'entreprise TPA le marché de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20171212-20171202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Marcel CHATELAIN

